

AR Prefecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES

046-214692211-20201104-0411202001-DE
Reçu le 05/11/2020
Publié le 06/11/2020
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES

Séance du 04 Novembre 2020

Nombre de
conseillers

- en exercice	15
- présents	12
- votants	12
- absents	3
- exclus	0
- vote pour :	12
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	28/10/20

Délibération n°
CM04112020-01

OBJET

*Augmentation
des loyers
communaux au
1^{er} janvier 2021
Suivant l'indice
de référence des
loyers du 3^e
trimestre 2020
de l'INSEE.*

L'an deux mille vingt, le quatre novembre à 20 heures 30, se sont réunis les membres du conseil municipal à la salle des fêtes de Planioles en raison de la crise sanitaire, sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Etaient présents : BAGNAUD Jean-Philippe, CARSAC Lucette, GARCETTE Pascale, FARGUES Alain, LACOUT Guy, LACHERET Jean-Christophe, LECORNE Jocelyne, MAZET-LACOMBE Emeline, MONTJAUX Morgan, ROURA Guillaume, REY Frédérique, SEBAA Stéphane,

Absents/Excusés : FOUQUET Camille, FELIX Dimitri, TAURAND François

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux baux signés avec les locataires des logements communaux, il convient d'augmenter le montant des loyers communaux suivant l'indice de référence des loyers de l'INSEE, 3^{ème} trimestre 2020 de 0,46 % à compter du 1^{er} janvier 2021.

Loyer précédent (2020) x IRL 3^e trim 2020(130.59) / IRL 3^e trim 2019(129.99) = loyer 2021

- Les loyers seront donc au 1^{er} janvier 2021 :
- -appartement ancien presbytère T3 : 292,90 €
- -appartement ancien presbytère T4 : 379,40 €
- -appartement ancienne mairie T3 : 326,85 €
-

Fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 04 novembre 2020.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Prefecture
le 06 novembre 2020
et publication ou
notification
du 06 novembre 2020*

Le Maire,
Guy LACOUT.